

## État civil

Du 13 Décembre 2016 au 12 décembre 2017



### Naissances

Lyna MARCESCHE  
Gabrielle CLÉQUIN  
Lyam LE GUILLOU  
Rosalie ORION  
Acesan COLLIN  
Maël LE MOGUEDEC ROBIN

née le 4 janvier 2017  
née le 10 mars 2017  
né le 30 mars 2017  
née le 29 avril 2017  
née le 11 août 2017  
né le 27 septembre 2017



### Décès

Eugène DUVAL  
Anna BELOT veuve BLANDEL  
Pierre PELVET  
Simone GUYOT veuve BILLARD  
Bernadette LE SOURD veuve BRUNEL  
Raymonde THOMAS veuve BOSCATO  
Gabriel VOISIN  
Anna MORICE veuve BIHOUÉE

décédé le 4 avril 2017  
décédée le 7 avril 2017  
décédé le 28 avril 2017  
décédée le 30 avril 2017  
décédée le 30 mai 2017  
décédée le 1er novembre 2017  
décédé le 15 novembre 2017  
décédée le 20 novembre 2017

## Séance du 13 février 2017

### Présentation de la gestion différenciée des espaces verts

Madame ALLIX du Grand Bassin de l'Oust présente la gestion différenciée des espaces verts. Les collectivités doivent tendre vers le zéro phyto, par conséquent il convient d'optimiser le temps de travail sur certains espaces. Un plan de gestion différencié est proposé à la Commune. Après un inventaire des espaces à entretenir, a été affecté un code de gestion à chaque espace. Il y a 4 codes définis de la façon suivante :

- Code 1 - orange :**  
aspect impeccable - tonte 1 fois/semaine
  - Code 2 - violet :**  
aspect soigné - tonte 1 fois toute les 2 à 3 semaines
  - Code 3 - vert :**  
aspect rustique - tonte 1 fois par mois voire toutes les 6 semaines
  - Code 4 - bleu :**  
aspect naturel - tonte 1 fois par an
- De plus, il y aura un essai d'engazonnement sur des allées autour du stade.  
Le conseil municipal prend acte de cet engagement, sachant que le plan est évolutif.

### Ajout de 2 parcelles à l'inventaire zone humide

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Politique Agricole Commune offre la possibilité aux agriculteurs de bénéficier d'aides financières pour gérer et restaurer des prairies humides à condition qu'elles soient recensées dans l'inventaire des zones humides de la commune  
Sur proposition du GBO et en accord avec le SAGE Villedaine, le conseil municipal décide d'intégrer les parcelles ZR 295 et ZL 174 dans l'inventaire des zones humides de la commune.

### Effacement réseaux jusqu'à la salle polyvalente – portée supplémentaire

L'effacement de réseau prévu jusqu'alors correspondait à la 1ère tranche des travaux d'aménagement du bourg (rue du moulin de Meslan, rue de l'Église et rue Abbé Nicolas). Puis, constatant, que dans la rue du puits fleuri, le réseau électrique était des fils nus, Monsieur le Maire a souhaité étendre l'effacement à cet endroit. Morbihan Energies indique que s'agissant d'une sécurisation de réseau, il y aura une meilleure prise en charge par le syndicat. Dans la continuité, il convient d'effectuer l'effacement jusqu'à la salle polyvalente, équivalent à la deuxième tranche de travaux, et à la limite du périmètre d'aménagement du bourg. La commune a reçu une estimation financière, qui n'a pas été validée, toutefois nous avons donné un accord de principe afin que les travaux se terminent et ne soient pas reportés à une date ultérieure. Le coût supplémentaire de cette portée devrait être d'environ 9000 euros. Il sera communiqué prochainement et inscrit au budget.

**Votre commune agit pour plus de nature! Elle adopte la Gestion Différenciée des espaces verts**

**Qu'est ce que c'est ?**  
C'est une manière durable d'entretenir les espaces verts de la commune. Désormais l'entretien n'est plus systématique mais fonction de la nature et de l'usage de chaque espace.

**Pourquoi la mettre en place ?**  
En permettant de réduire fortement l'usage des produits chimiques sur la commune, elle se veut plus respectueuse de l'environnement et de la santé. Elle favorise aussi la végétation locale, source de biodiversité.

**Le principe :**  
Appliquer aux espaces verts de la commune un code, représentatif du mode de gestion. Ainsi, sur la commune des espaces horticoles côtoient des zones plus naturelle, à forte valeur écologique.

**CODE 1 Aspect impeccable**  
**CODE 2 Aspect soigné**  
**CODE 3 Aspect rustique**  
**CODE 4 Aspect naturel**

**ZÉRO PHYTO OBJECTIF 2016**  
DANS LES ESPACES VERTS

GRAND BASSIN DE L'OUST  
Tél : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
www.grandbassindeoust.fr  
accueil@grandbassindeoust.fr

Pour l'EAU Pour La BIODIVERSITÉ Pour La SANTÉ

**Vote des comptes administratifs 2016**

**COMMUNE**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	359 904,80 €
Recettes :	640 961,21 €
Excédent de l'exercice 2016 :	+ 281 056,41 €
Excédent 2015 reporté :	+ 220 664,29 €
Soit un Résultat de clôture :	+ 501 720,70 €

**Section d'Investissement**

Dépenses :	173 050,61€
Recettes :	292 308,79€
Résultat de l'exercice 2016 :	+ 119 258,18€
Résultat 2015 reporté :	- 20 561,29€
Soit un Résultat de clôture :	+ 98 696,89€
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) :	+ 600 417,59 euros

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Compte Administratif 2016 de la Commune (pour 11).

**CCAS**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	2 348,20 €
Recettes :	2 823,37 €
Excédent de l'exercice 2016 :	+ 475,17 €
Résultat année 2015 reporté :	+ 2 065,27 €
Soit un résultat de clôture :	+ 2 540,44 €

Le conseil municipal à l'unanimité, vote le compte administratif 2016 du CCAS (11 pour).

En 2017, le résultat est reporté au budget de la commune.

**ASSAINISSEMENT**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	31 130,02 €
Recettes :	30 118,49 €
Résultat de l'exercice 2016 : déficit	- 1011,53 €
Report 2015 :	0 €
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement :	- 1011,53 €

**Section d'Investissement**

Dépenses :	27 667,35 €
Recettes :	20 154,24 €
Résultat de l'exercice 2016 : déficit	- 7 513,11 €
Résultat 2015 reporté :	- 34 857,82 €
Soit un Résultat de clôture de l'Investissement :	- 42 370,93 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) :	- 43 382,46€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Compte

Administratif 2016 de l'Assainissement (11 pour)

**LOTISSEMENT L'ATELIER**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	30 781,40 €
Recettes :	30 781,40 €
Résultat de Fonctionnement	0 €

**Section d'Investissement**

Dépenses :	30 781,40 €
Recettes :	7 001,62 €
Déficit d'investissement de	7001,62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2016 du lotissement (11 pour).

**Comptes de gestion**

**COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT L'ATELIER et CCAS**

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Trésorier sont conformes, le conseil municipal à l'unanimité DECLARE que les comptes de gestion 2016 dressés par le Receveur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**PROJET REMPLACEMENT MATÉRIELS**

Le tracto pelle est en panne, il a plus de 20 ans d'activité sur la commune et avait été acheté d'occasion, il n'est plus raisonnable de faire des frais dessus. La question est posée du remplacement de ce tracto pelle, compte tenu du nombre d'heures d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de rechercher un tracto pelle d'occasion, un budget de 35 à 40000 euros sera prévu au budget.

L'épareuse est également en panne. Un boîtier est cassé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la réparation plutôt que l'acquisition d'une nouvelle épareuse.

**CHAPELLE ST GOBRIEN – RESTAURATION 1ÈRE TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente les conclusions de l'étude diagnostic pour la restauration de la Chapelle Saint Gobrien et de son mobilier, réalisée par Madame DE PONTAUD, architecte en chef des monuments historiques. La DRAC qui nous accompagne dans son dossier, fait part que l'opération pourrait se dérouler en quatre phases (phase projet et 3 phases travaux). La première tranche de travaux est estimée à 280 000 € HT. Si la commune décide d'engager ces travaux, l'Etat nous accorde une subvention de 50%, soit 140 000 €. Des aides peuvent être accordées également par le Départe-

ment et la Région. Ces aides publiques sont plafonnées à 80 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de budgéter cette première tranche,

Sollicite les aides accordables,

Approuve le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	HT	RECETTES		HT
travaux et honoraires	280 000,00 €	Etat	50%	140 000,00 €
		Département et Région (sub. Espérée)		84 000,00 €
		autofinancement		56 000,00 €
	280 000,00 €			280 000,00 €

**Questions diverses**

**ARROSAGE TERRAIN DE FOOT**

Afin d'optimiser l'arrosage du terrain de foot, un petit automate programmable va être acheté, il se déplacera et arrosera le terrain de foot pendant la nuit.

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ce matériel, d'un coût de 1362.72 euros HT.

**TRAÇAGE TERRAIN DE TENNIS ET PANNEAU 'RAPPEL PRIORITÉ À DROITE'**

Le Maire présente les devis correspondants.

**ECLAIRAGE PUBLIC DE L'EGLISE – MISE EN VALEUR**

Compte tenu de l'effacement des réseaux et du nouvel éclairage induit, une étude a été faite pour la mise en valeur du clocher de l'Eglise.

**OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DOCUMENT D'URBANISME (CARTE COMMUNALE) À PLOËRMEL COMMUNAUTÉ AU 27 MARS 2017**

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR », les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Ploërmel Communauté, de la Communauté de communes de Mauron-En-Brocéliande,

de la Communauté de communes du Porhoët et de Josselin Communauté au 1er janvier 2017, arrêté modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016.

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la carte communale sur la commune en date d'avril 2007,

Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que la communauté de communes Ploërmel Communauté est issue d'une fusion après la date de publication de la loi ALUR » et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Après en avoir délibéré (12 pour, 1 abstention), le conseil municipal de Saint Servant :

- s'oppose au transfert de la compétence en matière de document d'urbanisme (carte communale) à la communauté de communes de Ploërmel.

**AMÉNAGEMENT DU BOURG – DEMANDE COMPLÉMENT D.E.T.R. (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

Monsieur le Maire rappelle le coût des travaux des différentes tranches du dossier d'aménagement du bourg. La tranche ferme est démarrée depuis peu, afin de poursuivre le dossier, il convient de solliciter les aides accordables pour les tranches suivantes.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :  
Sollicite un complément de DETR,  
Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES			
Travaux tranche optionnelle 1	321 800 €	Conseil Départemental			
		subvention obtenue	276 000 €	30%	82 800 €
		DETR – demandée			26 800 €
		Emprunt			212 200 €
	321 800 €				321 800 €

## Séance du 28 mars 2017

### Vote des subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

OGEC	11 500 €	pour la cantine et la garderie
AEP	125 €	
A.P.E.L.	500 €	
et participation pour voyage scolaire soit 1 850 €		
Oust à la Garonne	450 €	
Basket	1 000 €	
HPPS	200 €	
Gym	500 €	
Chasse	750 €	
dont 400 € pour les piégeurs de ragondins		
Avenir	1 800 €	
FNACA	225 €	

Gratuité de la salle des fêtes pour les associations ne demandant pas de subventions, à savoir le cyclo, les Foustivités, le comité des fêtes et le qigong, pour 2017.

Associations ou organismes extérieurs à la Commune

ADMR	1 400 €
Donneurs de sang	50 €
Banque alimentaire	180 €
(70 € forfait annuel et facture annuelle)	
Secours catholique	150 €

### Affectation des résultats

#### BUDGET COMMUNE

Compte-rendu des restes à réaliser 2016, le résultat de fonctionnement de 504 261,14 € est affecté en totalité en investissement au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 504 261,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

### Vote des taux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes

directes locales pour 2017

	Taux 2017	Bases prévis. 2017	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10.85	680 800	73 867
Taxe foncière (bâti)	26.27	490 400	128 828
Taxe foncière (non bâti)	40	66 800	26 720

**Total : 229 415**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le maintien des taux.

Le conseil municipal prend note de la baisse de la base prévisionnelle de taxe d'habitation par rapport à 2016.

### Demande de caution pour couverture d'un prêt pour l'école

L'école sollicite la commune pour une caution solidaire d'un prêt contracté pour des travaux. L'école doit faire des travaux de mise en accessibilité, une mise aux normes de l'électricité du bâtiment, la création de toilettes extérieures et des travaux de réfection de toiture.

Le montant des travaux se chiffre à 98 585 euros, financé en partie par un prêt de 70 000 euros sur une durée de 15 ans.

La demande de caution porte sur une couverture à hauteur de 50% pour le prêt, l'UDOGEC prenant également 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

### Vote des budgets 2017

#### BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2017, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 599 114 €,  
En section d'investissement à 1 573 630,26 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2017.

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	599 114,00
011 Charges à caractère général	174 950,00
012 Charges de personnel et charges sociales	163 460,00
014 Atténuation de produits	1 000,00
65 Charges de gestion courante	178 520,00
66 Charges financières	22 000,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
022 Dépenses imprévues	15 000,00
023 Virement à la section d'investissement	42 140,00
042 Dotations aux amortissements	1 044,00

RECETTES		599 114,00
002 Résultat reporté exercice précédent		0,00
70 Vente de produits		2 250,00
73 Impôts et taxes		398 235,00
74 Dotations, Subventions et Participations		164 029,00
75 Autres produits de gestion courante		13 000,00
013 Atténuation de charges		18 000,00
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels		3 600,00
79 Transferts de charges		

Section d'investissement	
DEPENSES	1 573 630,26
16 Remboursements d'emprunts	45 700,00
20 Immobilisations incorporelles	20 700,00
204 Subventions d'équipements versées	130 495,00
21 Immobilisations Corporelles	397 690,00
23 Immobilisations en cours	828 600,00
041 Opérations patrimoniales	65 363,26
27 Autres Immobilisations financières	60 082,00
020 Dépenses imprévues	25 000,00

RECETTES		1 573 630,26
001 Excédent d'investissement reporté		98 696,89
10 Dotation, Fonds divers et réserves (sauf 1068)		18 549,00
1068 Excédent de fonctionnement reporté		504 261,14
13 Subventions d'investissement		361 400,00
16 Emprunts		481 205,97
27 Autres Immobilisations financières		970,00
021 Virement de la section de fonctionnement		42 140,00
024 Produits des cessions		
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections		1 044,00
041 Opérations patrimoniales		65 363,26

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2016, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 88 076,46 €,  
En section d'investissement à 74 734,93 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Assainissement 2017.

#### BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2017, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 60 091,40 €,  
En section d'investissement à 90 862,80 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Lotissement 2017.

### Questions diverses

#### SALLE DES SPORTS – INFILTRATIONS

Après contact auprès du Gan – assureur en responsabilité décennale de l'entreprise BELLAMY, une mission d'expertise a été confié à EURISK qui indique que la responsabilité de leur assuré est engagée et que la garantie de son contrat Responsabilité Civile décennale est acquise pour les dommages « infiltrations par toiture dans la salle des sports ».

Des travaux de réparation ont été estimés par l'entreprise REZOLIA à 3556,68 € TTC.

Dans la mesure où la lettre d'accord sur indemnisation précise que « l'indemnité est totale et définitive » et que cette indemnisation deviendra « quittance définitive et sans réserve », le Maire a demandé comment cela se passerait s'il y avait toujours des infiltrations. Dans ce cas, il faudrait ouvrir un autre dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à signer la lettre d'accord sur indemnisation.

#### TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil municipal est informé que la compétence transports scolaires est transférée au conseil régional au 1er septembre 2017. Jusqu'au 1er septembre 2017, le département continue à exploiter pleinement l'exploitation des réseaux de transports interurbains et scolaires. A partir du 1er septembre, la Région sera en charge des transports scolaires, les personnels départementaux deviendront personnels régionaux. Les interlocuteurs sont inchangés.

#### MISE EN VALEUR DE L'EGLISE : ÉCLAIRAGE

Une mise à jour de l'étude a été faite. Monsieur le Maire présente le coût estimatif, correspondant à l'éclairage de l'Eglise et des 2 piliers à l'entrée.

	HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel	10 100 €	2 020 €	12 120 €
Contribution SDEM	1 500 €		1 500 €
30 % d'un plafond de 5000 €			
Contribution Commune	8 600 €	2 020 €	10 620 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

#### DEMANDE SUBVENTION – AMÉNAGEMENT DU BOURG – AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune va solliciter le bénéfice du dispositif amendes de police, pour le dossier aménagement du bourg. Le conseil départemental arrête chaque

année la liste des communes bénéficiaires du ce produit des amendes de police, pour les projets relatifs à la circulation routière. Une enveloppe est répartie entre les communes de moins de 10000 habitants pour le financement des opérations améliorant les transports en commun ou la circulation routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Sollicite le produit des amendes de police pour le dossier d'aménagement du bourg,

**La commission permanente du DEPARTEMENT du 7 juillet 2017 a attribué une aide de 12 320 € (61 620 € x 20 %) au titre des amendes de police 2017.**

## Séance du 10 avril 2017

### Dossier emprunt – financement travaux d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire présente les propositions d'emprunts faites auprès du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 400 000 euros.

**Caisse des Dépôts et Consignations** : emprunt 400 000 euros, durée 25 ans, taux fixe 2,01 % échéances trimestrielles de 5089,85 euros.

**Crédit Agricole** : emprunt 400 000 euros, durée 25 ans, taux fixe 2,49%

Echéances trimestrielles de 5385,39 euros.

**Crédit Mutuel** : emprunt 400 000 euros, durée 20 ans, taux fixe 1,99 %

Echéances trimestrielles de 6061,66 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (12 pour).

#### Caractéristiques financières de l'emprunt :

##### Prêt indexé sur taux fixe BEI

Montant : 400.000 €

Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 2,01% prévu - 1,79% réel

Profil d'amortissement : Echéances constantes

Commission d'instruction : 0,06%

A cet effet, le Conseil autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le contrat de prêt a été contracté à un taux de 1,79%, en raison d'une baisse des taux, quelques jours après la réunion de conseil. (nouvelle délibération du Conseil municipal le 21 avril 2017).

### Demande de subvention – programme de voirie 2017

Monsieur Paul PIRIO présente le projet de voirie 2017, à savoir réfection en tricouche de la route de La Lande (sortie de La Lande) jusqu'à La Ville Aubry et aussi réfection du village Le Bas Drainy, à partir du transformateur et la traversée du village. Les travaux sont estimés à 50 000 euros environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de solliciter la subvention accordable auprès du Conseil Départemental.

### Déplacement du panneau de sortie/entrée d'agglomération – route de Quily

Le conseil départemental projette d'inscrire l'enrobé de la RD 143 en 2018. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de déplacer le panneau de l'agglomération et de le positionner au niveau de la parcelle ZD 107. Cela permettrait de sécuriser les lieux : limitation vitesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de déplacer ce panneau.

## Séance du 21 avril 2017

### Dossier emprunt

Le conseil municipal retire la délibération du 10 avril 2017 relatif au contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts. En effet, le taux d'intérêt est revu à la baisse. Mêmes caractéristiques, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 1,79%

A cet effet, le Conseil à l'unanimité (13 pour), autorise Monsieur Hervé BRULÉ, Maire de Saint Servant, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

## Séance du 30 mai 2017

### Avenant au marché de maîtrise d'œuvre – travaux chapelle Saint Gobrien

Pour faire suite à la mise à jour de l'étude diagnostic pour l'achèvement de la restauration de la Chapelle et étude du mobilier réalisée par Madame DE PONTAUD, le coût d'objectif, initialement de 750 000 euros HT, est porté à 825 000 euros HT, incluant un projet de vitrine mais non compris le mobilier pour la maîtrise d'œuvre, d'où la proposition d'avenant

Le découpage en tranche est revu : les travaux initialement envisagés en 3 tranches de 250 000 € HT sont proposés en 4 tranches (3 tranches de 250 000 € HT et une tranche de 75 000 € HT).

### Mission initiale :

offre	candidat	Tranche Ferme : Phase ETUDES	Tranches conditionnelles : Phase TRAVAUX	TOTAL			
		a - mise à jour diagnostic	b- mission de base travaux	Tranche 1 - estim.	Tranche 2- estim.	Tranche 3 -estim.	
		étude restauration mobilier	achèvement restauration chapelle	travaux 250000 €	travaux 250000 €	travaux 250000 €	
		HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC
1	Mme DE PONTAUD	17 973,00	24 770,00	9 680,00	9 680,00	9 680,00	71 783,00
		21 567,60	29 724,00	11 616,00	11 616,00	11 616,00	86 139,60

L'avenant est le suivant :

Tranche Ferme : Phase ETUDES	Tranches conditionnelles : Phase TRAVAUX	TOTAL				
a - diagnostic	b- mission de base travaux	Tranche 1 - estim.	Tranche 2- estim.	Tranche 3 -estim.	Tranche 4 -estim.	
	achèvement restauration. chapelle	travaux 250000 €	travaux 250000 €	travaux 250000 €	vitrine 75000 €	
HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC
17 973,00 €	27 241,50	9 680,00	9 680,00	9 680,00	2 904,00	77 158,50 €
	5,78 % tranche ferme				7,49 % marché	

L'avenant sur la tranche ferme s'élève à 2 471,50 € HT (soit + 5,78% du montant initial) ; au total le marché de maîtrise d'œuvre de 71 783 € HT serait porté à 77 158,50 € HT, soit + 7,49 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Chapelle Saint Gobrien.

### Avenant marché aménagement du bourg

Au cours des travaux d'aménagement du bourg, des modifications ont été apportées au projet, en particulier concernant le réseau d'eaux pluviales. Ces modifications se traduisent par des moins-values et des plus-values sur le montant des travaux et des travaux modificatifs qui ont été réalisés à la demande du maître d'ouvrage.

L'avenant s'élève à 11 564,92 €. Le montant du marché initial est de 265 232,40 € et s'élève désormais à 276 797,32 €, (soit + 4.36%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer cet avenant.

### Travaux extension réseau eaux usées – rue des granitiers et chemin des écoliers

Monsieur le Maire présente des devis pour extension du réseau eaux usées, rue des granitiers et impasse des écoliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne délégation au Maire pour choisir la meilleure offre.

### Devis installation et fourniture de guirlandes

Compte-tenu des travaux d'aménagement de bourg et de l'effacement des réseaux, il convient de revoir les illuminations de Noël. Engie Ineo propose un de-

vis pour la fourniture de 5 guirlandes en led à 2400 euros HT et un devis pour l'installation de toutes les guirlandes d'un montant de 992 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide l'installation des guirlandes par entreprise pour cette année. L'entreprise étant équipée pour créer les ancrages,

Donne son accord pour l'acquisition des guirlandes adaptées aux nouveaux supports. Une commission se réunira pour le choix des modèles.

### Pins sur le parc du bô

Monsieur le Maire a contacté un spécialiste pour donner son avis sur les pins situés au parc du bô. A la dernière tempête, plusieurs sont tombés et certains penchent.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Prévoit de couper les arbres dangereux.



## Cimetière de Saint Gobrien et de Le bois du Gué : absence de titres de concessions

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que nous ne détenons pas en mairie de titres de concessions pour les sépultures des cimetières de Saint Gobrien et du Bois du Gué, à l'exception de quelques-unes. Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer le régime des concessions aux sépultures déjà occupées et de proposer aux familles l'achat d'une concession sur l'emplacement considéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Prend connaissance de cette situation.

Décide de régulariser la situation, en proposant l'acquisition d'une concession aux emplacements existants, dès lors que 'l'ayant-droit' ne peut apporter la preuve d'une concession.

## Maintenance de l'éclairage public

Le contrat de maintenance des installations d'éclairage public est arrivé à son terme avec INEO. Désormais, il est possible de confier la compétence 'entretien de l'éclairage public' auprès de Morbihan Energies. Morbihan Energies, ayant passé un marché à l'échelle du Département avec plusieurs entreprises. Le coût prévisionnel annuel s'élève à 3132.96 euros TTC comptenu de notre parc (146 points lumineux 8 armoires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer la convention technique, administrative et financière avec Morbihan Energies et ce en accord avec Ineo, entreprise intervenante.

## Longueur de la voirie communale et rurale - VC et CR

Afin de solliciter l'aide départementale pour les travaux de voirie, le Département demande désormais la dernière délibération mentionnant le kilométrage des voies communales et rurales.

La dernière enquête publique à ce sujet, date de juillet 1999. Les deux dossiers d'enquête concernaient :

Un projet de classement de chemins ruraux en voies communales et

Un projet de classement de chemins d'exploitations revêtus en chemins ruraux.

A l'issue des enquêtes publiques, le rapport mentionne : 45,313 kilomètres de voies communales, 27,323 kilomètres de chemins ruraux.

Considérant qu'il n'y a pas eu de modification, le conseil municipal entérine ces deux longueurs indiquées dans le rapport.

## Séance du 30 juin 2017

### Relance de la bibliothèque

Madame OLLIVE présente un projet pour la bibliothèque, une équipe de 6 nouveaux bénévoles prend le relai. Elles ont l'intention de développer des activités et des animations. Un défi lecture est lancé avec l'école et une aide de 320 euros est sollicitée pour l'accompagnement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat de livres pour ce projet.

### Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

A l'issue du vote, sont désignés :

Délégués titulaires : Mr BRULE Hervé, Mme LE DEVEHAT Maryannick, Mr ADELYS Joseph

Délégués suppléants : Mmes LE NET Christine, OLLIVE Catherine, GUEGUIN Pascale

### Projet d'acquisition propriétés AB 84 et AB 275- partie Est longère JARNO – bourg

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de la partie Est de la longère JARNO, cadastrée AB 84 et AB 275 située au cœur du bourg. Le prix de vente est de 17 000 euros, auquel s'ajoutent les frais de notaire.

Ce bâtiment serait une réserve foncière et pourrait à terme être une salle associative ou une salle d'exposition. Le conseil municipal se déplace ensuite pour prendre connaissance des lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Donne son accord pour l'acquisition de ce bâtiment,

Vote la décision modificative suivante :

21318 – autres bâtiments publics + 20 000 €

2313 – 62 – travaux chapelle st gobrien - 20 000 €

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.



## Séance du 18 septembre 2017

### Information sur l'acquisition du tractopelle d'occasion

Monsieur le Maire fait part des recherches concernant l'acquisition d'un tractopelle. Alain BERNARD a participé activement à cette recherche. Le prix d'achat négocié est de 20 000 euros. Après quelques frais de remise en état, ce tractopelle revient à environ 25000 euros. Cela reste en deçà du budget prévu, à savoir 40000 euros.

Par ailleurs, le conseil municipal donne son accord pour une vente à 1500 euros de l'ancien tractopelle.



### Achat terrain CARO

Par délibération du 20 septembre 2016, le conseil municipal avait confié au Maire la négociation des terrains à un prix maximum de 12 euros le mètre carré.

Monsieur le Maire a rencontré Madame CARO cet été, le prix d'acquisition convenu est de 10,90 euros. Les frais d'acte seront de l'ordre de 1700 à 1900 euros.

Après délibération, le conseil municipal :

Prend acte de ce coût et autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de ces terrains.

### Raccordement salle des fêtes à l'assainissement

Des devis ont été sollicités pour le raccordement de la salle des fêtes au réseau assainissement. La commission travaux s'est réunie et a finalement opté pour des travaux en interne, compte-tenu de l'acquisition du tractopelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de la commission. Alain BERNARD suivra les travaux.

### Chapelle du bois du gué – mise en sécurité du support de cloches

Des travaux de réfection du clocher de la chapelle du bois du gué ont été réalisés fin 2012, dont le remplacement du

mouton de la cloche. L'entreprise qui est intervenue, n'est plus en activité, elle a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. En 2015, lors d'une intervention sur le toit, constat que le bois qui compose le support de la cloche, même s'il a été remplacé, était fissuré et que donc il convenait d'éviter le tintement de celle-ci, par sécurité.

L'entreprise BODET qui assure la maintenance des cloches à l'église, a été sollicitée pour réaliser un diagnostic à la chapelle du bois du gué. Voici ces conclusions :

Le mouton est fendu sur une partie et les frettes ne tiennent plus, la cloche bouge,

Le battant est écroui et aplati, il y a un risque de fêlure de la cloche,

Il y a également une infiltration d'eau dans la chapelle et pas de fermeture au niveau du passage de la corde.

Afin de résoudre ces désordres : il convient de

Déposer la cloche du mouton et du battant,

De remplacer le mouton avec brides et battant,

De mettre en place une plaque en zinc et plomb pour le passage de la corde.

Le devis de l'entreprise BODET s'élève à 3226,20 euros TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux. Ces travaux seront financés par les crédits non utilisés au chapitre 21.

### Validation de l'inventaire des cours d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'Institut d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conformément à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN. Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative à laquelle nous avons été associés. Présentation de la démarche au groupe communal : le 7 mars 2016 à Guégon, analyse de la carte des zones à prospecter avec le groupe communal le 16 mars 2016 et restitution de l'expertise le 31 mai 2016 ;

Pour Saint Servant, le linéaire des cours d'eau avant inventaire est de 51 172 mètres et après inventaire 47 676 mètres avec un linéaire ajouté de 1376 mètres et un linéaire supprimé de 4872 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Prend connaissance et valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune,

Permet l'intégration de cet inventaire dans la carte

communale de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision, pour se mettre ainsi en conformité avec l'arrêté interpréfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de vilaine du 2 juillet 2015.

### Groupement de commandes pour le marché des fournitures de produits d'entretien et d'hygiène

Ploërmel Communauté propose à ses communes membres un groupement de commandes pour le marché des fournitures de produits d'entretien et d'hygiène, avec un début de prestations au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Ploërmel Communauté se charge de la mise en concurrence et de l'analyse des offres. Le marché est prévu sur un an et sera reconductible 3 fois par tacite reconduction. Le dernier marché a été conclu sur la base d'une remise de 40% sur le prix catalogue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rejoindre Ploërmel communauté pour ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commandes.

### Information sur les subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Saint Servant est bénéficiaire d'une subvention de 12 320 euros (61 620 € \* 20%) au titre du produit des amendes de Police 2017 pour le dossier Aménagement du bourg.

Pour la Chapelle Saint Gobrien, on a reçu notification de la subvention de l'Etat de 140 000 €, correspondant à 50% de travaux subventionnables soit 280 000 euros. Les travaux doivent commencer dans les 2 ans et se terminer dans les 4 ans.

### Questions diverses

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il présente prochainement le Plan Communal de Sauvegarde à Monsieur le Sous-Préfet, pour validation.

#### MOUVEMENT DU PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part au conseil du départ de Kirsty PITTMAN, agent d'accueil à la mairie en contrat C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion) 20 heures par semaine. Elle envisage une autre orientation professionnelle et quitte la région pour Brest. Du fait de la fin des contrats aidés, elle ne sera pas remplacée.

### ACQUISITION D'UNE SONO POUR LA SALLE DES SPORTS

Aline Richard, animatrice gym à la salle des sports demande s'il est possible d'installer une sono à la salle, ce qui permettrait d'avoir un meilleur son. Des devis ont été demandés. Blanc brun est venu faire des essais et a transmis 2 devis, l'un pour une sono avec un lecteur CD séparé telle que la démonstration, le second avec un lecteur cd incorporé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce matériel, qui sera stocké à la salle. Cette sono pourra être utilisée par les différentes associations et lors des manifestations à la salle. Monsieur le Maire est autorisé à choisir l'appareil qui convient. Le coût est d'environ 750 euros à 950 euros.

### ENTRETIEN TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire indique qu'il a validé un devis de décompactage et d'engazonnement des terrains de foot pour l'intégralité du terrain d'honneur et la moitié du terrain d'entraînement. Le coût s'élève à 3275 euros.

### ACCESSIBILITÉ

L'entreprise Guénaël GUILLAUME doit intervenir pour l'accessibilité et la pose de 2 mains courantes au niveau de l'escalier de la mairie. Coût 770 euros HT.

## Séance du 5 décembre 2017

Personnel : mise en place du nouveau régime indemnitaire.

Personnel : Le contrat CAE (contrat d'Aide à l'Emploi) d'Antoine BLECON au service technique se termine mi-janvier, le conseil municipal décide de poursuivre sur un contrat jusqu'au 30 novembre 2018

### Renouvellement de la convention d'assistance pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées avec la SAUR

Le conseil municipal décide de renouveler la convention d'assistance pour l'entretien de la station et du réseau avec la Saur, pour un coût de 4650 euros HT. La convention prévoit également la rédaction d'un cahier de vie des installations, devenu obligatoire à compter de 2018.

### Convention pour l'entretien, la réparation, la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux

Le conseil municipal donne également son accord pour le renouvellement pour une durée de 3 ans de la

convention relative aux poteaux et bouches incendie. Le coût est de 36 € HT par poteau par an. La convention ne prévoit plus la peinture des poteaux.

### Avenant contrat SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) pour la station

La commune adhère au SATESE du Département du Morbihan. La convention prend fin au 31 décembre 2017. Dans l'attente de la publication du décret relatif à l'assistance technique départementale (les missions vont évoluer), le Département propose de poursuivre dans les mêmes termes techniques et financiers et propose un avenant pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

### Proposition d'adhésion au CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan a pour objectif principal de contribuer à la production d'un cadre de vie de qualité pour les morbihannais en travaillant à plusieurs échelles : de la parcelle au centre urbain. Son action : le conseil, l'information, la sensibilisation et la formation auprès des élus, techniciens et aussi auprès des particuliers. Il fonctionne grâce à la solidarité des communes et propose une adhésion.

Il faut savoir qu'auparavant Josselin Communauté adhère au CAUE pour ses communes, tandis que Ploërmel Communauté n'est pas adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour 2017 et reconsidérera son adhésion pour 2018.

### Signature d'une convention avec Ploërmel Communauté pour occupation temporaire du domaine public - mise en place de 2 appuis vélos à la Chapelle Saint Gobrien

Dans le cadre d'aménagements touristiques le long du Canal de Nantes à Brest et suite à l'inventaire des services de base effectué par l'association Canaux de Bretagne qui signale des manques entre Guillac et Les Forges. Ploërmel Communauté a réfléchi à un projet d'aménagement, en concertation avec la Région, le comité régional du Tourisme, le Pays Touristique de l'Oust à Brocéliande, pour compléter le maillage et homogénéiser les équipements.

Ploërmel Communauté sollicite l'autorisation d'implantation de deux appuis vélos à proximité de la Chapelle Saint Gobrien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation

temporaire du domaine public.

### Convention avec Morbihan Energies pour la pose de fourreaux Télécom – chemin des écoliers

Pour faire suite à l'extension électrique chemin des écoliers, Morbihan Energies transmet le montant de la contribution pour la pose de fourreau TELECOM.

Electricité – extension individuelle : coût 2696,11 €

Télécom – pose de fourreaux : coût 2280 € TTC

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la pose de fourreaux Telecom.

### FDGDON - renouvellement proposition d'une convention multi-services

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, FDGDON, propose le renouvellement de la convention multi-services triennale avec une participation annuelle de 98,78 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide le renouvellement de cette convention.

### Lutte contre le frelon asiatique

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, le conseil municipal :

Décide de prendre en charge 50% du coût de destruction des nids de frelons asiatiques, après accord d'un référent (Paul PIRIO ou Alain BERNARD), à compter de l'exercice 2018, avec intervention d'une entreprise agréée.

### Consultation architecte ou maître d'œuvre

Monsieur le Maire envisage l'intervention d'un architecte ou maître d'œuvre pour une rénovation 'de base' de la maison acquise par la Commune – rue des granitiers : électricité, ouverture, branchements eaux usées, chauffage, isolation, cloison ...

Le conseil municipal donne son accord pour une consultation. Budget à prévoir en 2018.

### Bibliothèque – approbation d'une charte

La nouvelle équipe met en place différentes animations à la bibliothèque : soirées contes, cours d'anglais. Prochainement, installation d'une étagère pour livres voyageurs au niveau de l'ancienne cabine téléphonique.

Le conseil municipal approuve la charte du bibliothécaire bénévole.

## St Gobrien de l'eau potable et de belles pierres....

### Extension du réseau d'eau potable pour les habitants de St Gobrien

Durant l'été 2017 le service public d'eau potable du Morbihan en concertation avec la municipalité et les habitants du village de St Gobrien a réalisé l'extension du réseau publique de distribution d'eau potable. L'approvisionnement du village était jusque-là réalisé par le biais d'une source d'eau de qualité inégale dont le système de canalisation était de plus en plus défectueux.

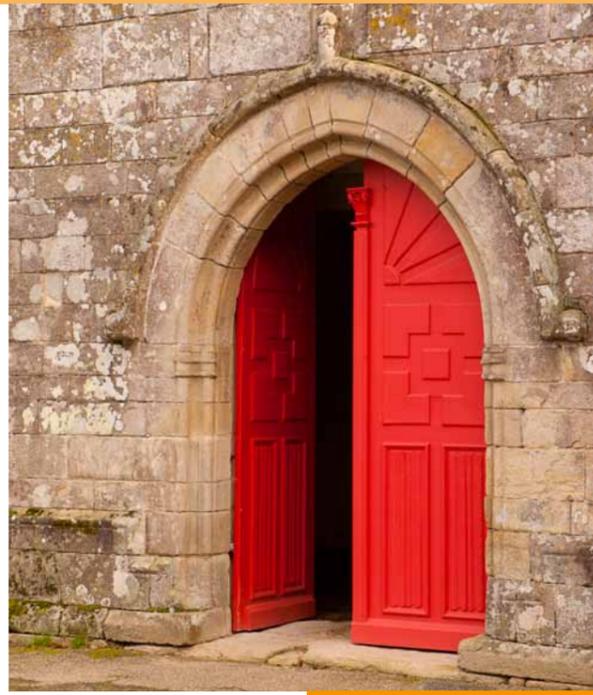
La maîtrise d'œuvre a été réalisée par le cabinet Bourgois et la pose par l'entreprise CISE TP pour un montant de 46000€ pris en charge par Eau du Morbihan.

Ces travaux ont nécessité l'installation de 500 mètres linéaires de canalisation en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) afin de desservir 35 habitations.

### Le bâti en pierre de la chapelle se St Gobrien a su traverser les siècles depuis 1000 ans

Cette chapelle dédiée à Saint Gobrien, cet homme bon et altruiste, évêque devenu ermite, porte l'histoire de notre lieu de vie. Elle témoigne d'un savoir-faire d'artisans du passé et d'aujourd'hui et peut gagner en rayonnement.

Nous tentons de poursuivre à la suite des équipes municipales précédentes, la mise en valeur de ce patrimoine par un programme de restauration d'envergure. L'étude diagnostic pour l'achèvement de la restauration de la chapelle a été réalisée par Mme De Ponthaud architecte en chef des monuments historiques qui évalue le montant total des travaux à 980 000€.



### LES TRAVAUX PROGRAMMÉS SONT DÉCLINÉS AINSI POUR

La tranche 1 : restauration intérieure et extérieure du chœur et du clocher

La tranche 2 : restauration intérieure et extérieure du transept nord

La tranche 3 : restauration intérieure et extérieure du transept sud

la tranche 4 : Restauration de la sacristie et installation d'une vitrine pour le Trésor.

La commune a voté l'inscription au budget d'une somme de 280 000 € pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Cette restauration prévoit la réfection de la charpente, la maçonnerie de la tourelle du clocher, le remplacement des joints ciments, l'intervention sur les casses des pierres moulurées, la restauration et le déplacement de la table de communion dans son possible emplacement historique.

Suivez les infos, on en reparle en cette année 2018...

## PACS (Pacte Civil de Solidarité)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la loi sur la modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle prévoit de remplacer la déclaration au greffe du tribunal par une déclaration en mairie pour l'enregistrement, la modification ou la dissolution des P.A.C.S.

Ainsi, les conclusions de P.A.C.S. sont enregistrées par l'Officier d'Etat-Civil de la commune, dont les futurs partenaires majeurs déclarent leur résidence conjointe.

Les formulaires nécessaires à l'enregistrement du P.A.C.S et la liste des pièces justificatives obligatoires

à fournir sont disponibles à la mairie. Une fois la conformité du dossier vérifiée par la mairie, un rendez-vous sera fixé pour acter l'enregistrement du P.A.C.S. Il est également précisé que les futurs partenaires ont la possibilité de s'adresser à un notaire pour conclure un P.A.C.S. De même, pour connaître les conséquences juridiques du P.A.C.S. il est conseillé de s'adresser à un professionnel du droit : notaire ou avocat.

Il est rappelé que l'enregistrement d'un P.A.C.S. ne donne pas lieu à une cérémonie : seuls les partenaires et l'officier d'Etat-Civil sont présents.

## Nouvelles démarches dématérialisées

Après la Carte Nationale d'Identité et le Passeport, la demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (carte grise) ainsi que les demandes relatives au permis de conduire se font en ligne, sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Site : [www.immatriculation.ants.gouv.fr](http://www.immatriculation.ants.gouv.fr) et/ou [www.permissedeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permissedeconduire.ants.gouv.fr)

Pour les demandes de carte d'identité et de passeport, les mairies de Josselin et de Sérent vont être équipées du dispositif de recueil.

## Entretien des espaces verts :

### Plateforme d'essai de gazon

Début 2017, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) a réalisé le plan de gestion de la commune de Saint Servant, ce qui a permis de relever le nombre important de surfaces minérales de 8000 m<sup>2</sup>.

Partant de ce constat et souhaitant limiter l'usage des désherbants chimiques pour préserver l'environnement et la santé des habitants, la commune a pris l'initiative d'enherber plutôt que de désherber.

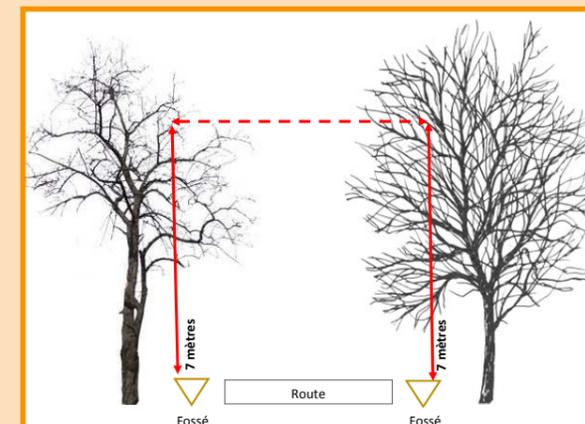
Avec l'appui technique de Hortalis et du SMGBO une plateforme d'essai de gazon de voirie a été semée le 21 mars 2017 au niveau du stade.

Le 14 septembre 2017, 32 communes bretonnes sont venues à Saint Servant pour une journée technique sur l'engazonnement des espaces publics, qui permet de concilier entretien de l'espace public et performance environnementale.



## Voirie- élagage

Savez-vous que notre commune compte 45 kms de routes communales et 27 kms de chemins ruraux. En entretenant 2 kms chaque année, il faut à peu près 20 ans pour faire la totalité.



Sachant que les dotations de l'Etat sont sur une tendance à la baisse, nous demandons aux propriétaires d'être vigilants en ce qui concerne l'élagage en bordure des routes mais aussi des chemins ruraux. Le schéma ci-joint nous semble un bon compromis. Les routes communales et les chemins ruraux ont une largeur de 8m (2m de fossé - 2m d'accotement - 4m de surface roulante). Préservons nos fossés, nous garantirons une meilleure longévité à nos routes.

Lors de la dernière campagne de moissons, la commission a constaté des dégradations sur une route fraîchement reprofilée. Avec un minimum de précautions, ses désagréments auraient pu être évités. Merci de votre compréhension.

*La commission voirie*